



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

**Comité européen des Droits sociaux (CEDS)
294^e session, Strasbourg, 11-15 septembre 2017**

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera l'état d'avancement des procédures relatives aux réclamations suivantes :

- Centre de Défense des Droits des Personnes Handicapées Mentales (MDAC) c. Belgique
Réclamation n° 109/2014
- Organisation européenne des associations militaires (EUROMIL) c. Irlande
Réclamation n° 112/2014
- Unione Italiana del Lavoro U.I.L. Scuola – Sicilia c. Italie
Réclamation n° 113/2014
- Comité européen d'action spécialisé pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie (EUROCEF) c. France
Réclamation n° 114/2015
- Fédération européenne du personnel des services publics (EUROFEDOP) c. Grèce
Réclamation n° 115/2015
- Matica Hrvatskih Sindikata c. Croatie
Réclamation n° 116/2015
- Transgender Europe & ILGA-Europe c. République tchèque
Réclamation n° 117/2015
- Confédération Générale du Travail Force Ouvrière c. France
Réclamation n° 118/2015
- Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) c. France
Réclamation n° 119/2015
- Association pour les droits égaux (ERT) c. Bulgarie
Réclamation n° 121/2016
- Irish Congress of Trade Unions c. Irlande
Réclamation n° 123/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Belgique
Réclamation n° 124/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Bulgarie
Réclamation n° 125/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Croatie
Réclamation n° 126/2016

- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Chypre
Réclamation n°127/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. République tchèque
Réclamation n°128/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Finlande
Réclamation n°129/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. France
Réclamation n°130/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Grèce
Réclamation n°131/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Irlande
Réclamation n°132/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Italie
Réclamation n°133/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Pays-Bas
Réclamation n°134/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Norvège
Réclamation n°135/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Portugal
Réclamation n°136/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Slovénie
Réclamation n°137/2016
- Groupe européen des femmes diplômées des universités, GEFDU c. Suède
Réclamation n°138/2016
- Central Unit for Child Welfare c. Finlande
Réclamation n°139/2016
- Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) c. Italie
Réclamation n°140/2016
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Inclusion Europe c. Belgique
Réclamation n° 141/2017
- Fédération FIECI et Syndicat SNEPI CFE-CGC c. France
Réclamation n° 142/2017
- Unione Generale Lavoratori - Federazione Nazionale Corpo forestale dello Stato (UGL – CFS) et Sindacato autonomo polizia ambientale forestale (SAPAF) c. Italie
Réclamation n° 143/2017
- Confederazione Generale Sindacale CGS c. Italie
Réclamation n° 144/2017
- Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) c. France
Réclamation n° 145/2017
- Associazione Professionale et Sindacale (ANIEF) c. Italie
Réclamation n° 146/2017
- Unione Nazionale Dirigenti dello Stato (UNADIS) c. Italie
Réclamation n° 147/2017
- Commission internationale de Juristes (CIJ) c. République tchèque
Réclamation n° 148/2017
- Confédération générale du travail (CGT) et Confédération française de l'encadrement-CGC (CFE-CGC) c. FRANCE
Réclamation n° 149/2017
- Forum européen de la jeunesse c. Belgique
Réclamation n°150/2017

- Centre européen pour les Droits du Peuple rom c. Bulgarie
Réclamation n°151/2017

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2017 au titre de la Charte et les Conclusions XXI-2 (2017) au titre de la Charte de 1961

Le Comité est en train d'examiner des rapports nationaux soumis sous le cycle de rapports en cours qui couvrent les dispositions de la Charte relatives à « Santé, sécurité sociale et protection sociale».

Examen de la situation dans les Etats suivants : Hongrie, « Ex république yougoslave de Macédoine », Italie, Serbie, Ukraine, République de Moldova, Turquie et .Arménie.

Procédure sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)

Le Comité va poursuivre la préparation des réunions et/ou procédure écrite au regard de plusieurs pays.

Méthodes de travail du Comité

Processus de Turin

Le Comité va examiner les informations concernant l'évolution du « Processus de Turin ».